

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des**  
**soumissions - TPSGC**  
**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**  
**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government**  
**Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services**  
**Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Panneau distribution d'énergie	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-151803/A	<b>Date</b> 2014-09-19
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-151803	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HN-446-65760	
<b>File No. - N° de dossier</b> hn446.W8486-151803	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-11-05</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Garcia Lozano, Quiterie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hn446
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3594 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N3V9 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Electrical & Electronics Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7B3, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-151803/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hn446W8486-151803

Buyer ID - Id de l'acheteur

hn446

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-151803

---

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Clause du guide des CCUA
13. Clause du guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-151803/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-151803

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn446W8486-151803

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## Liste des annexes

Annexe A    Besoin et prix

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les biens conformément aux exigences techniques ci-inclues et dans les quantités indiquées en annexe A.

#### **2.1 Exigences de la livraison**

La livraison est demandée au plus tard en janvier 2015.

### **3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-06-26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### 1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>A9033T</u>	Capacité financière	2012-07-16
<u>B1000T</u>	Condition du matériel	2014-06-26

### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec

exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (une (1) copie papier)
- Section II : Soumission financière (une (1) copie papier)
- Section III : Attestations (une (1) copie papier)
- Section IV : Informations additionnelles (une (1) copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## 1.1 Produits équivalents

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le NCAGE du produit de remplacement;
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

## 1.2 Produits équivalents - échantillons (MDN)

Si le soumissionnaire offre un produit équivalent, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transports payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les vingt (20) jours ouvrables après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

---

## Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### 1.3 Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour chaque article de l'invitation à soumissionner pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

### 1.4 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

## Section III : Attestations

### 1.5 Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## Section IV : Informations additionnelles

### 1.6 Informations additionnelles

#### 1.6.1 Livraison offerte

La livraison offerte est indiquée à la description de chaque article énuméré.

#### 1.6.2 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

#### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

#### Suivi de la livraison :

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_\_

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### **Critères d'évaluation**

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

#### **1.1 Évaluation technique**

##### **1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Conformité aux exigences techniques (description de tous les articles en annexe A ci-incluse).

#### **1.2 Évaluation financière**

##### **1.2.1 Base de prix**

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (*Destination*, selon la case *Destination* en page 1), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable.

### **2. Méthode de sélection**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### **1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat**

#### **1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses et dans les quantités indiquées en annexe A.

#### 2.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>B1501C</u>	Appareillage électrique	2006-06-16
<u>B4019C</u>	Spécifications et normes militaires des États-Unis	2007-11-30
<u>B7500C</u>	Marchandises excédentaires	2006-06-16

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 3.2 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>C2800C</u>	Cote de priorité	2013-01-28
<u>C2801C</u>	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2011-05-16

### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_ (Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).

## 5. Responsables

### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Quiterie GARCIA LOZANO

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN  
7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-3594 Télécopieur : (819) xxx-xxxx

Courriel : Quiterie.GarciaLozano@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

#### Renseignements généraux :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat

Téléphone : (xxx) xxx-xxxx Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx

Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

#### Suivi de la livraison :

Nom : compléter à l'adjudication du contrat

Titre : compléter à l'adjudication du contrat

Téléphone : (xxx) xxx-xxxx Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx

Courriel : compléter à l'adjudication du contrat

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans

le contrat pour un coût de \$ \_\_\_\_\_ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

## 6.3 Paiements multiples

Clause du guide des CCUA H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

## 6.4 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>G1005C</u>	Exigences en matière d'assurance	2008-05-12

## 7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) l'original et un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.
  - b) un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale - Immeuble Mgén George R. Pearkes  
101, Promenade du Colonel By, Ottawa, ON, K1A 0K2

Au soin de : \_\_\_\_\_.

- c) un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada - Division « HN »  
7B3 Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau, QC, K1A 0S5

Au soin de : Quiterie García Lozano

## 8. Attestations

### 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a. les articles de la convention;
- b. 2010A (2014-06-26) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c. Annexe A, Besoin et prix;
- d. la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

## 11. Contrat de défense

Clause du guide des CUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

## 12. Clauses du guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>D5545C</u>	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)	2010-08-16

### 12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra :

- a. résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement;  
**OU**
- b. garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

## 13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
<u>D2000C</u>	Marquage	2007-11-30
<u>D2001C</u>	Étiquetage	2007-11-30
<u>D6010C</u>	Palettisation	2007-11-30
<u>D2025C</u>	Matériaux d'emballage en bois	2013-11-06
<u>D9002C</u>	Ensembles incomplets	2007-11-30

### 13.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Destination, selon Annexe A, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

### **13.2 Préparation pour la livraison (D3016C)**

L'entrepreneur doit préparer la livraison de l'article 10 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-026/SF-001, Garnitures prédécoupées ou des joints d'étanchéité (caoutchouc naturel ou synthétique, liège, amiante ou cuir).

### **13.3 Préparation de la livraison (D3018C)**

L'entrepreneur doit préparer tous les articles sauf l'article 10 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tous les articles sauf l'article 10 jusqu'à un maximum de 100 unités par paquet.

### **13.4 Expédition – Programmation**

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal  
Montréal (Québec)  
Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-151803/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-151803

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn446W8486-151803

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## ANNEXE A

### BESOIN ET PRIX

# Article 1 - NNO: 6685-00-4017149

REGULATEUR DE TEMPERATURE, INDICATEUR

Quantité: 20

N. de pièce	COF	Fabricant
A19BAB-3	92578	Johnson Controls Inc
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

# Article 2 - NNO: 6210-00-4518348

FEU, BALISE

Quantité:20

CGCS Long Description:LENS COLOR:RED

N. de pièce	COF	Fabricant
141-024R	65063	Federal Signal Corporation
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

# Article 3 - NNO: 5315-00-8457787

GOUPILLE FENDUE

Quantité: 20

N. de pièce	COF	Fabricant
103376	94226	General Motors of Canada Ltd
3-6	K0078	Gardner Avon Ltd
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-151803/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-151803

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn446W8486-151803

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Article 4 – NNO: 5935-00-8505593

CONNECTEUR ELECTRIQUE, EMBASE

Quantité: 20

N. de pièce	COF	Fabricant
MS3102R22-2S	96906	Military Standards US
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 5 – NNO: 5930-00-9293447

ADAPTEUR, COMMANDE D'INTERRUPTEUR

Quantité: 5

N. de pièce	COF	Fabricant
6A46	R1120	Satair A/S
FS700274V ITEM 28	K2516	Ministry of Defence (Navy) Ships
FS700274V/28	K2516	Ministry of Defence (Navy) Ships
8276054	35898	Department of National Defence
E7979925C	U1381	Rolls Royce Marine Electrical Syste
6A46	U4042	Honeywell Control Systems Ltd
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 6 – NNO: 5925-01-1384954

DISJONCTEUR

Quantité: 20

N. de pièce	COF	Fabricant
CD1B3DU100-125-1	74193	Eaton Corp
SC-D-691338-10	80063	US Army Communications &
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 7 – NNO: 6220-01-1443720

CABOCHON/GLACE, APPAREIL LUMINEUX

Quantité: 12

N. de pièce	COF	Fabricant
9029R	77977	Signal-Stat Corp
90012	81834	Grote Industries Inc
96-20018-2	20984	Arrow Safety Device Co
KD3726	75175	Concord Instrument Corp
410-15R	92014	Peterson Mfg Co
3726-061	75175	Concord Instrument Corp
31243	79832	Yankee Metal Products Corp
150 R	74066	Hackney Bros Body Co
BD834X	74066	Hackney Bros Body Co
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 8 – NNO: 5306-01-3755374

BOULON, A OEIL

Quantité: 50

N. de pièce	COF	Fabricant
1/4-20SEBZNPL	73634	Daniel Edwards W Co
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 9 – NNO: 5930-01-3986692

INTERRUPTEUR, A BASCULE

Quantité: 20

N. de pièce	COF	Fabricant
8530K9	81640	Eaton Corporation
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 10 – NNO: 5330-01-4747061

MANCHON DE RETENUE, JOINT

Quantité: 15

N. de pièce	COF	Fabricant
252044010012	1J955	John Deere Construction & Forestry
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 11 – NNO: 5306-01-4749931

BOULON MECANIQUE

Quantité: 45

N. de pièce	COF	Fabricant
3HA471	45152	Oshkosh Corporation
10361115	1C645	Espar Products Inc
10361115	1J955	John Deere Construction & Forestry
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 16 – NNO: 6220-01-5498021

LUMIERE, DOME

Quantité: 20

N. de pièce	COF	Fabricant
80357	13548	Truck-Lite Co., Inc.
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-151803/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-151803

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn446W8486-151803

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Article 17 – NNO: 5310-12-1884759

ECROU, HEXAGONAL

Quantité: 45

N. de pièce	COF	Fabricant
DIN439-BM16X1,5-A2-70	D8286	DIN Deutsches Institut fuer Normung
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 18 – NNO: 5310-12-1986459

RONDELLE, ELASTIQUE

Quantité: 11

N. de pièce	COF	Fabricant
002093031101	D8046	Daimler AG
DIN2093-A31,5-A3P	D8286	DIN Deutsches Institut fuer Normung
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 20 – NNO: 6110-21-8731783

PANNEAU DISTRIBUTION D'ENERGIE

Quantité:45

N. de pièce	COF	Fabricant
3250	37470	Director Publishing and Graphics
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-151803/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-151803

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn446W8486-151803

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Article 24 – NNO: 5325-21-8539038

PASSE-FIL/PASSE-CLOISON, NON METALLIQUE

Quantité:20

N. de pièce	COF	Fabricant
4071	94223	Spaenaur Inc
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 25 – NNO: 6150-21-8675360

CABLE ELECTRIQUE EQUIPE, ENERGIE

Quantité:40

N. de pièce	COF	Fabricant
656042	35201	Criterion Instruments Ltd
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 26 – NNO: 5340-21-8709521

SANGLE, TEXTILE

Quantité:30

N. de pièce	COF	Fabricant
7256	35898	Department of National Defence
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-151803/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-151803

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn446W8486-151803

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Article 29 – NNO: 2510-21-8814492

PANNEAU DE CARROSSERIE, VEHICULE

Quantité: 40

N. de pièce	COF	Fabricant
L15011AG	36032	Alcan Aluminium Ltd
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 30 – NNO: 2540-21-8816605

JOINT DE CALFEUTREMENT

Quantité: 15

N. de pièce	COF	Fabricant
TR-8546N	11679	Tremco Canada Ltd
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 31 – NNO: 5905-21-9103314

RESISTANCE, VARIABLE, BOBINEE, STANDARD

Quantité: 20

N. de pièce	COF	Fabricant
25-0139	38832	Mobile Climate Control Industries
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-151803/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-151803

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn446W8486-151803

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Article 39 – NNO: 2510-21-9119162

CHARNIERE DE PORTE, VEHICULE

Quantité: 11

N. de pièce	COF	Fabricant
752-0182	35342	Faucheur Industries
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 40 – NNO: 2540-21-9119171

POIGNEE PORTE

Quantité: 40

N. de pièce	COF	Fabricant
61-5655-X	54836	Eberhard Hardware Mfg Ltd
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 43 – NNO: 5305-21-9123722

VIS, CAP, TETE HEXAGONALE

Quantité: 10

N. de pièce	COF	Fabricant
116384	94223	Spaenaur Inc
ISO4014M16X1.5X200-8-8TZN	19008	International Organization for
OU EQUIVALENT		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-151803/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-151803

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn446W8486-151803

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Article 44 – NNO: 5305-21-9123723

VIS, CAP, TETE HEXAGONALE

Quantité: 10

N. de pièce	COF	Fabricant
ISO 4014-M16X1.5X170-8.8-TZN	I9008	International Organization for
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 45 – NNO: 2510-21-9129879

CHARNIERE HAYON, DE VEHICULES

Quantité: 50

N. de pièce	COF	Fabricant
752-0249	35342	Faucher Industries
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

## Article 46 – NNO: 5310-21-9130282

RONDELLE, PLATE

Quantité: 40

N. de pièce	COF	Fabricant
J3919820-1	38429	Western Star Trucks Inc
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-151803/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-151803

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn446W8486-151803

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn446  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

# Article 49 – NNO: 5340-21-9144852

---

SANGLE D'ATTACHE

Quantité: 30

N. de pièce	COF	Fabricant
099-B05-1X	94223	Spaenaur Inc
<b>OU EQUIVALENT</b>		

n/p offert: \_\_\_\_\_

COF offert: \_\_\_\_\_

Livraison offerte: \_\_\_\_\_

Prix unitaire DDP (destination): \_\_\_\_\_